



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS

Tél: 01 42 60 11 49 - Fax: 01 40 20 91 62

snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

www.snpespjj-fsu.org

<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>

<https://twitter.com/snpespjj>

Paris, le 4 octobre 2017

POUR LA DÉFENSE DE NOS MISSIONS DANS UN SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 10 OCTOBRE 2017

Loin d'incarner un changement, ce gouvernement a commencé son mandat en assurant la continuité des politiques économiques et sociales d'austérité, notamment à l'égard des fonctionnaires des trois Fonctions Publiques (Hospitalière, Territoriale et d'État). Après les journées du 12 et du 21 septembre contre les ordonnances «réformant» le code du travail, toutes les organisations syndicales de la Fonction Publique ont répondu favorablement à l'initiative unitaire de la FSU d'une journée de grève et de mobilisation le mardi 10 octobre 2017, pour faire reculer le gouvernement dans sa politique libérale qui passe notamment par :

- le gel du point d'indice,
- le rétablissement de la journée de carence
- l'absence de véritable négociation salariale au regard de la perte de 9% du pouvoir d'achat des fonctionnaires ces huit dernières années,
- la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires.

Pour le SNPES-PJJ/FSU, cette journée doit rassembler les revendications contre les attaques aux droits des travailleuses et des travailleurs et la défense d'un service public garant de l'égalité et de l'accès aux droits des populations notamment les plus fragilisées, sur tout le territoire.

A la PJJ, la rentrée est marquée par les premières coupes budgétaires confirmées par les nouvelles annonces concernant le budget 2018, peu d'emplois créés (à peine 40 pour le milieu ouvert) alors que 20 nouveaux CEF seront ouverts durant ce quinquennat. En faisant ce choix idéologique, la Garde des Sceaux refuse de prendre en compte l'échec flagrant de ces structures qui génèrent toujours plus de violences et d'atteintes aux droits des jeunes et participent de l'augmentation record du nombre de mineur.e.s incarcéré.e.s : 885 au 1^{er} août 2017. Ces nouvelles structures d'enfermement viendront encore grever tous les moyens humains et budgétaires supplémentaires.

Le SNPES-PJJ/FSU ne cesse de dénoncer la priorité qui est faite à ces structures (aux dépens des services éducatifs) et exige l'arrêt de ces nouvelles «création/construction», leur transformation en foyers éducatifs et la ré-attribution des moyens aux services d'hébergement, de milieu ouvert et d'insertion.

Par ailleurs, en même temps que le gouvernement met fin aux contrats aidés, la DPJJ ne renouvelle pas de nombreux contrats, amplifiant les difficultés de fonctionnement des services et dégradant les conditions de travail de tous les agents. La remise en cause des dispositions statutaires engagées sous le précédent gouvernement ainsi que les déclarations du ministre de l'action et des comptes publics laissent craindre le pire concernant :

- l'application de «Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations» notamment pour les personnels de catégorie C,
- le passage en catégorie A de la filière socio-éducative prévu en février 2018 et le devenir du corps des CSE et de ceux et celles exerçant la fonction de RUE.

De plus, dans l'attente de la signature des grilles de «PPCR» pour les catégories A, tous les changements d'échelons ont été bloqués pendant 9 mois pour l'ensemble des corps de catégorie A. Dans le même temps, le Secrétariat Général du ministère de la Justice a remis en question le projet porté par la DPJJ sur la transformation de 100 postes d'adjoint.e.s administratif.ves en secrétaires administratif.ve.s.

Le SNPES-PJJ/FSU appelle tous les personnels de la PJJ à se mobiliser et se mettre toutes et tous en grève le 10 octobre 2017, journée d'appel unitaire de la fonction publique, pour le dégel du point d'indice, l'abrogation de la journée de carence, de véritables négociations salariales et la défense du service public. A la PJJ, cette journée doit aussi être l'occasion de revendiquer la reconnaissance statutaire et indiciaire des personnels tout en défendant nos missions éducatives et un budget qui garantisse une prise en charge de qualité pour les jeunes.